

# SOCIETE DE TIR DE L'EUROSTAND LORRAINE

## PROCÈS – VERBAL

### 1<sup>ère</sup> Assemblée Générale Ordinaire du 30 JUIN 2018

L'assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE DE TIR DE L'EUROSTAND LORRAINE (STEL) s'est réunie le dimanche 30 JUIN 2018 à 09h30 à l'EUROSTAND de VOLMERANGE les Mines, sous la présidence de Jacques MENGIS.

#### Etaient présents :

Pour le comité directeur: BELLIDO Marc, BERTRAND Francis, BLAISE Jeannot, DALLE-FRATTE Gérard, , MANSARD Jean-Claude représentant GALLAND Jean, JACOBY Remy, LUCIANI François, MENGIS Jacques

Absents excuses : SAURAT Charles , FROGNET Francis

#### Absent non excusé:

4 membres fondateurs (sur **30**) avec 117 voix (sur **315**).

42 membres actifs (sur **1128**) avec 42 voix (sur **1128**).

Soit un total de : 46 membres (sur **1158**) avec 159 voix (sur **1443**) pour un mini de **290** personnes et **361** voix.

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'était tenue le 25 octobre 2013 avait validé la modification des statuts, paragraphe 8, à savoir :

*« Les délibérations de l'Assemblée Générales sont valables dès lors que le quart de ses membres sont présents, avec le quart au moins des voix inscrites. Si ce quorum n'est pas atteint, il est convoqué avec le même ordre du jour une deuxième Assemblée Générale à 15 minutes de la clôture de la précédente, qui délibère quel que soit le nombre des membres présents ».*

Le quorum n'ayant pas été obtenu à cette première AGO, le Président déclare qu'une seconde Assemblée Générale Ordinaire se déroulera d'ici un quart d'heure et clôture cette présente.

La séance est levée à 09h45.

**Le secrétaire de séance**

**C.NEIGER**

**Le Président**

